

Formulaire de demande d'occupation occasionnelle d'un local communal

*Le présent document doit parvenir au Service Relations Publiques de la Commune de Tubize, Grand Place 1, 1480 Tubize, **au plus tard 30 jours avant la date de mise à disposition du local communal.***

Renseignements sur la réservation du local : Service Relations Publiques - ☎ : 02/391 39 60

Renseignements techniques : Dépôt communal - ☎ : 02/355 58 44

Lorsque la demande est introduite moins de 30 jours avant la date de mise à disposition du local, l'administration communale imposera au demandeur une pénalité de 30 €.

Identité de l'association ou de l'autorité :

Autorité publique - Association tubizienne - Association paracommunale (biffer la mention inutile)

Nom : Finalité :

Adresse : Code Postal : Commune :

Identité du demandeur (responsable de l'association ou de l'autorité publique) :

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal : Commune :

N° téléphone : / N° télécopieur : /

N° portable (obligatoirement accessible) : /

Adresse électronique :@.....

Qualité du demandeur (aptitude à représenter l'association ou l'autorité publique) :

Motifs de la demande:

Sollicite la mise à disposition du local communal suivant :

<u>Autorités publiques et associations tubiziennes</u>			
Locaux	Tarif A par jour ou fraction de jour	Jour(s) d'occupation	Coût total
Renard (caution : 130 €)	266 €	- --	
Salle Square Larcier (caution : 130 €)	266 €	- -	
Réfectoire Wautrequin (caution : 260 €)	266 €	- --	
Autre (caution : 130 €) :	53 €	- -	

Locaux	Tarif C par heure ou fraction d'heure	Jour(s) d'occupation	Heures d'occupation	Coût total
Renard	6 €	-	- De à	
Salle Square Larcier	6 €	-	- De à	
Réfectoire Larcier	3 €	-	- De à	
Réfectoire Wautrequin	3 €	-	- De à	
Autre :	3 €	-	- De à	

Coût total général :

Montant de la caution :

Le soussigné déclare avoir pris connaissance :

- *du règlement redevance relatif à la prestation des services communaux et s'engage à le respecter ;*
- *du règlement d'ordre intérieur d'occupation des locaux communaux et s'engage à le respecter ;*
- *du fait que la demande doit être soumise à l'approbation du Collège communal.*

Date de la demande et signature